

Bulletin municipal

Les soirées musicales de Dions 15, 16 et 21 juin à 20h45—aire de Braune

VENDREDI 15 JUIN à 20H45

au Cameroun avec Zogo Day Wendo quintet



Zogo Day Wendo et ses amis vous chanteront avec des rythmes ensoleillés et irrésistibles. Le concert se déroule en deux parties

La première partie fait la part belle aux chansons françaises

revisités et arrangés par Zogo Day Wendo dans des rythmes Zouk et Makosa, ambiance assurée.

La deuxième partie du concert se déroule avec le répertoire exotique, original et personnel de Zogo Day Wendo, auteur-compositeur-interprète, dans des rythmes dansants du Sud du Cameroun, pays d'origine de cet artiste exceptionnel qui fut l'un des pionniers de la musique de rythme à Paris depuis les années 1970.

Avec Zogo Day Wendo quintet

Production : Nîmes Métropole—Entrée libre

Jeudi 21 JUIN à partir de 19h à la Guinguette

Repas dansant à la guinguette le 21 juin à l'occasion de la Fête de la musique.



A partir de 19 h la guinguette vous propose :

- En première partie : bal musette avec **Henri Pitou à l'accordéon**
- En seconde partie : Bal pop rock disco avec **DJ Flav's platines.**

En plus de la carte habituelle, vous trouverez les suggestions spéciales du chef « fête de la musique »

Réservations et renseignements au 04 66 59 19 93

SAMEDI 16 JUIN à 20H45

Jazz manouche avec Drom Blanchard trio

Évoluant dans un courant musical façonné par la tradition des gens du voyage tout en respectant le riche héritage de Django Reinhardt, le Drom Blanchard Trio fait sonner les guitares manouches sur des swings endiablés, des czardas tziganes ou encore des rumbas gitanes.

Ce groupe de jeunes musiciens nous plonge au cœur de la tradition romanès, et nous fait découvrir une musique plus que jamais vivante et entraînante. Les musiciens se produisent un peu partout en France et à l'étranger, et chacun de leurs concerts est une invitation à quiconque souhaite s'évader un moment avec eux sur le chemin du jazz, ce chemin qui, il y a bien longtemps, a croisé la longue route des gitans.

Avec Drom Blanchard, guitare

Nicolas Sausa, guitare rythmique

François-Xavier Debray, contrebasse

Production : mairie de Dions—Entrée libre



Vendredi 22 juin—fête de l'école

Les enfants nous présenteront leur spectacle élaboré tout au long de l'année par les enseignants et assistantes. Danses, chansons, musique? Mystère. Pour une découverte en direct au stade rue du Puits Neuf.

29 juin— Jean-Pierre Brethon expose



29 juin : Jean-Pierre Brethon présentera ses derniers travaux à un public toujours nombreux et fidèle venu de tous les coins du département.

Un rendez-vous à ne pas manquer

Dimanche 10 juin de 10h à 16h30 : Journée citoyenne de ramassage des déchets

Inscrivez-vous auprès du secrétariat pour nous permettre d'organiser les circuits et les équipes. Pensez à prendre des gants, une casquette ou un chapeau, une bouteille d'eau et, si vous le souhaitez un pique-nique. A 16h30 retour place de la mairie pour la photo et un apéritif convivial.

Débroussaillage : Lettre de M. le préfet et du maire

Suite à l'article publié dans le bulletin municipal n° 17, une lettre affichée sur les panneaux d'information rappelle: « *Votre mairie et la Préfecture du Gard engagent un plan d'action pour contrôler l'application effective des obligations légales de débroussaillage. Si votre habitation se situe à moins de 200 mètres d'un massif boisé..., vous devez effectuer des opérations de débroussaillage.*

En cas de non respect de ces obligations, une amende, un arrêté de mise en demeure de réaliser les travaux, et le cas échéant la réalisation d'office de ces travaux pourront être prononcés ».

Nous comptons sur vous pour accomplir les travaux nécessaires à votre sécurité et celle de vos proches. »



Pensez également à élaguer vos arbres à proximité des lignes électriques et téléphoniques : cela évitera la rupture de câbles et l'interruption de la

fourniture de ces services essentiels.

Aire de jeux

Nous nous étions engagés à installer une aire de jeux sécurisée. Les travaux seront réalisés pendant les vacances d'été..

Emplacement : côté nord du stade rue du Puits Neuf.

Une zone clôturée pour les 2 à 7 ans avec un jeux à ressort et une structure multi-fonctions (cabane, mur d'escalade, tobogan...).



Une zone pour les plus grands : table de ping-pong



Et pour tous, grands-parents, parents, enfants : une table de pique-nique.



Budget 2018 : retour à l'austérité

Ces 2 dernières années la municipalité a réalisé de



Place Brot rénovée

lourds travaux de réfection des rues, des chemins, des berges et du pont sur la Braune financés à hauteur de 85% (588 000€ de subventions pour un total de dépenses de 690 000€) par l'Etat, la Région, le Département, le Sénat

et Nîmes métropole suite aux intempéries de 2014 classées en catastrophes naturelles.

D'autres programmes ont pu également être menés à bien : enfouissement des réseaux chemin de la Lauze et place Brot, aménagement de la place Brot et de la rue du Fort, rénovation thermique et énergétique de l'école financés à 80% par l'Etat, la Région, le Département et Nîmes Métropole (total de 224 000€).

Il convient en outre de noter que Nîmes Métropole est intervenu en qualité de maître d'ouvrage sur la rénovation des réseaux eau et assainissement rue de la Batiraille, l'accessibilité de l'arrêt des bus aux personnes handicapées, l'aménagement de la zone de relevage sur la RD 22, l'acquisition d'un terrain de plus de 2 000m² chemin de la Lauze pour créer un bassin de rétention.

Sur nos ressources propres nous avons pu refaire le mur du parking, améliorer l'éclairage public, installer un ossuaire, l'abri-bus, etc. et acheter un camion d'occasion.

Une telle situation était exceptionnelle et résultait de plusieurs facteurs qui nous ont permis d'obtenir des subventions très élevées.

L'exercice 2017 se solde par un excédent d'exploitation de 139 768€.

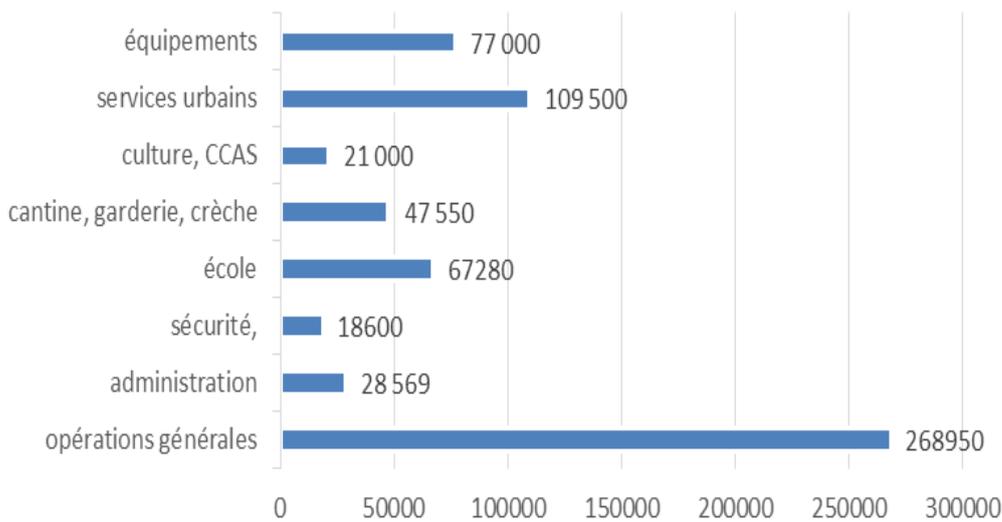


2018 : un retour « à la normale »

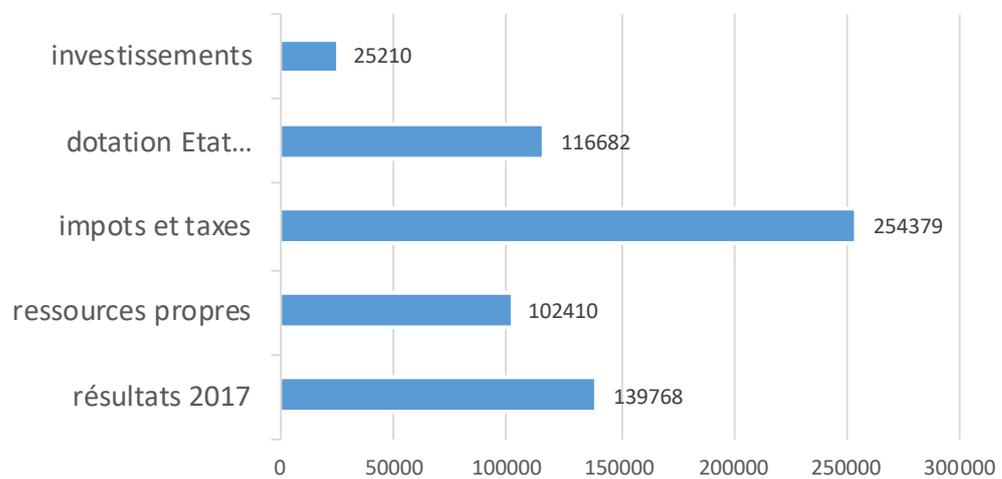
c'est-à-dire un budget restreint, avec des subventions de l'Etat en léger recul (- 2 000€) alors que nous devons faire face à des charges nouvelles (sécurité incendie, PACS). En voici les principales caractéristiques :

Environnement socio économique de la commune	Dions	Gard	National
Part des foyers non imposables	61%	59,2	55,1%
Revenu fiscal par foyer	22 581	23 858	26 102
Logements imposés à la taxe d'habitation	331		
Nombre de foyers fiscaux	354		
Valeurs locatives	2 450	2 994	2 792

DEPENSES : 638 449€



RECETTES : 638 449€



La dette de la commune

- **2004** : emprunt Caisse d'Épargne sur 240 mois : 200 000 € - réfection de l'église
- **2005** : emprunt Caisse d'épargne sur 240 mois : 300 000 € – quartier la Glacière
- **2011** : emprunt Caisse d'Épargne sur 180 mois : 120 000 € – réfection des appartements
- **2016** : *emprunt Caisse des dépôts : 110 000€ - 240 mois—part communale sur les travaux catastrophes naturelles*

Montant annuel des remboursements (capital et intérêts) : 47 000€

La charge est compatible avec le budget communal. Elle représente 78€ par habitant et par an (moyenne nationale 123€ par habitant et par an)

Taux des taxes communales

Le conseil municipal a voté le maintien des taux antérieurs

- Taxe d'habitation : 10,6
- Taxe foncière sur bâti : 15,9
- Taxe foncière sur non bâti : 52,8

Les charges nouvelles en 2018

- Sécurité incendie : mise en place des infrastructures et des moyens de protection. L'enjeu principal est que l'intervention des pompiers et des services de secours se fasse le plus rapidement possible et permette une lutte efficace contre les incendies.
- Pacs : pacte civil de solidarité.

NB : Ces chiffres ne tiennent pas compte des produits exceptionnels (vente de terrains, etc.)

La gestion de la crèche 1, 2, 3 soleil a été prise en charge par le syndicat mixte de Leins Gardonnenque au 1er janvier 2018. Des économies non négligeables pour notre commune (environ 5 000€).

Dépenses courantes de fonctionnement en retrait de 18%.

Investissement sur ressources propres limité à 77 000€.

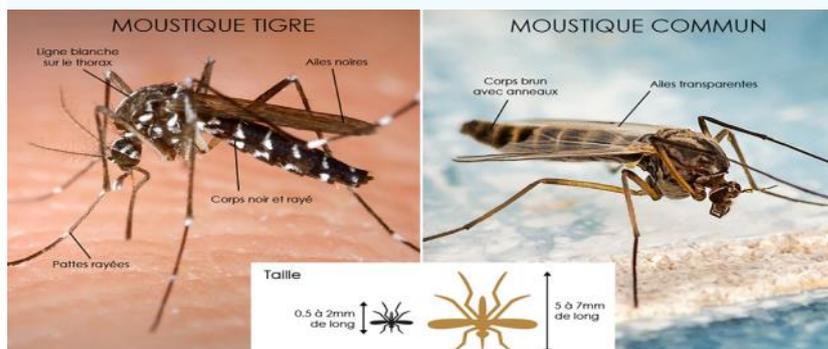
Programme 2018

- Achèvement des travaux berges et pont sur la Braune,
- aménagement de la place Brot et de la rue du Fort
- création d'une aire de jeux sécurisée (voir page 2)
- mur de soutènement de l'allée des écoliers
- réparation de voiries : rue de l'ancien réservoir, rue du Bouquet, rue de la Cabane, impasse de la Batiraille, rue de l'ancienne boulangerie, impasse des Espeluca
- sécurisation de la RD 22 financée à 50% par une subvention départementale au titre des amendes de police
- rénovation du toit et isolation thermique de la mairie si subvention de l'Etat à hauteur de 67% et fonds de concours de Nîmes Métropole. (50% des 33% restants)

Programme 2019

- Rénovation complète des locaux du foyer et de la bibliothèque nécessitant l'obtention de subventions (Nîmes Métropole, Département, Région, Drac, fonds européens)
- Mise en discrétion des réseaux rue de la mairie et rénovation de la chaussée (participations financières de Nîmes Métropole et du Syndicat Mixte d'électricité du Gard).
- Les logements sociaux

Lutte contre les moustiques vecteurs du chikungunya, de la dengue et arboviroses.



Le plan préfectoral anti-dissémination est mis en œuvre dans la totalité du département du Gard du 1/05 au 30 /11 2018.

Les acteurs de la mise en œuvre du plan sont le Préfet du Gard qui préside la cellule départementale de gestion, l'agence régionale de santé qui a en charge la veille sanitaire, le conseil départemental du Gard qui a en charge la surveillance et l'exécution des mesures anti-vectorielles, les propriétaires publics et privés, locataires, exploitants ou occupants de terrains bâtis ou non bâtis, d'immeubles et de leurs dépendances en vue de faire disparaître les gîtes à larves.

Quelques précautions simples : éliminer les endroits où l'eau peut stagner ; changer l'eau des plantes et supprimer les soucoupes des pots de fleurs ; vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement les gouttières, regards, caniveaux et drainages ; couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ; couvrir les piscines hors d'usage ; éliminer les lieux de repos des moustiques adultes : débroussailler, tailler, élaguer, ramasser les fruits tombés, réduire les sources d'humidité.

Comment se protéger des piqûres ? : utiliser les produits anti-moustiques et les diffuseurs à l'intérieur et à l'extérieur ; porter des vêtements couvrants et amples.

Nous pourrions ainsi éviter une épidémie de chikungunya, de dengue ou de zika en métropole. Merci à toutes et à tous.

Comment se protéger des tiques.

La maladie de Lyme, est une infection due à une bactérie transmise par les tiques. En promenade il est conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent bras et jambes, de rester sur les chemins, d'éviter broussailles et hautes herbes, de mettre des répulsifs. En cas de piqûre surveillez la zone piquée, si une plaque rouge et ronde apparaît consultez un pharmacien. En l'absence de traitement des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

Assurance dommage-ouvrage

Cette assurance est une obligation légale pour toutes les personnes, particuliers et professionnels, faisant réaliser des travaux. Elle permet au propriétaire d'un ouvrage d'être rapidement indemnisé en cas de dommages et de ne pas engager de procédure longue et complexe pour obtenir réparation au titre de la garantie décennale. Or bon nombre de particuliers ignorent encore cette obligation légale et prennent un risque considérable en engageant des travaux sans être couverts par un contrat dommage-ouvrage.

Édito

Juin. Un peu de douceur dans un monde instable et agité, inquiétant à bien des égards qui relativise nos petites polémiques dionsoises.

Alors faisons la fête : de la musique les 15, 16 et 21 juin, de l'école le 22 juin, l'exposition des œuvres de Jean-Pierre Brethon le 29 juin.

Les travaux en Braune sont enfin terminés après des négociations difficiles avec l'entreprise titulaire du marché, nos promenades peuvent reprendre et les joueurs de pétanque réinvestir l'aire de Braune. La guinguette rénovée est là pour se désaltérer en cas de fortes chaleurs.

Place Brot, encore 2 jours de travaux les 8 et 9 juin. Et quand les arbres seront plus grands, pensez à ces vers de Rimbaud :

*« Les tilleuls sentent bon dans les bons soirs de juin !
L'air est parfois si doux, qu'on ferme la paupière ;
Le vent chargé de bruits - la ville n'est pas loin -
A des parfums de vigne et des parfums de bière ».*

Le budget 2018 vous est présenté en page 2 et 3 : il marque une nette diminution de nos moyens financiers et restreint fortement nos investissements. Pour 2019, 2 objectifs : mise en discrétion des réseaux et réfection de la chaussée rue de la mairie, et surtout réhabilitation complète des locaux du foyer et de la bibliothèque qui demande de mobiliser des fonds très importants (460K€) auprès des bailleurs institutionnels.

Mercredi 13 juin à 11h30—place Brot nous inaugurerons les travaux réalisés en présence de M. Didier Lauga, Préfet du Gard, de Mme Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, ancienne ministre, de M. Denis Bouad, Président du Conseil Départemental et de M. Yvan Lachaud, Président de Nîmes Métropole

Les conseillers municipaux et moi-même vous souhaitons de passer de bonnes vacances d'été.

Jean Verdalle, maire

Etat Civil

Mariage:

Monsieur Gévaudan Jean-Pierre et Madame Boucherie Catherine le 24 mars 2018.

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Décès:

Monsieur Rouvier Georges le 6 avril 2018.

Madame Giumelli Catherine le 7 avril 2018.

Monsieur Douçot Pierre-Yves le 15 avril 2018.

Madame Audeval Fernande le 18 avril 2018.

Madame Audibert Chantal le 23 avril 2018.

Madame Sénéchal Angèle le 2 mai 2018.

Nos sincères condoléances aux familles endeuillées.